

SEANCE DU 02 février 2021

Le deux février deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CEVOZ-MAMI, Maire.

Etaient présents : Bellemin Magninot Antony, Pera Gérard, Damour Didier, Dubeuf Pascal, Gentet Nicole, Pepin Nicolas, Planche Bruno, Planche Cédric, Valansot Bernard

Absent excusé : Bernerd Nicolas

Secrétaire de séance : Gentet Nicole

Date de convocation : 27/02/2021

Nombres de conseillers : en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 10

Le conseil approuve le précédent procès-verbal à l'unanimité

2021/001 IMPRESSION BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL

Le maire informe le conseil sur la nécessité de faire imprimer le bulletin municipal annuel. Il dépose sur la table le devis de Pomme C, d'un montant forfaitaire de 368.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTTE le devis de Pomme C d'un montant de 368.00€ HT

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

A L'UNANIMITE

DIVERS

- Intervention du Capitaine Montet Julien, Chef du centre de secours de Pont de Beauvoisin (73). M. Montet a fait le compte-rendu de l'activité 2020.
- Présentation aux membres du conseil municipal du cahier des charges de M. Dubois (CAUE).
- Présentation du compte-rendu de la réunion du 07/01/2021 pour les travaux de la station d'épuration. Il a été décidé d'opter pour un tuyau simple.
- Présentation du compte-rendu de la réunion du 20/01/2021 à propos de la fibre.
- Prise de la connaissance de la demande du SICTOM pour de nouveaux containers.

Séance levée à 20h30